



Comment procéder pour vendre une part de votre bateau avec Yacht Charter in Corsica ?

Notre concept Multipropriété **Yacht Charter in Corsica** découle de la simple observation que les propriétaires de bateaux en ont un usage plutôt limité, ou désirant diminuer leurs charges annuelles. Ceci représente une véritable perte pour la communauté de la plaisance: d'un côté les propriétaires sous-utilisant leurs bateaux et, de l'autre, les plaisanciers ayant de plus en plus de mal, pour diverses raisons, à accéder à la propriété de bateaux.

Comme pour les bateaux neufs, la valeur de notre concept est particulièrement grande pour les bateaux existants et basés dans un port précis.

Nous vous proposons ainsi de:

- Vendre 25%, 33% or 50% de la votre bateau à un copropriétaire motivé et sélectionné par nos soins qui va acquérir une vraie part de propriété du bateau, matérialisée directement par l'Acte de Francisation du bateau qui fera mention des parts de propriété des deux copropriétaires (offre de base).
- **Par une Société Civile** à créer qui possèdera le bateau et dont vous deviendrez actionnaire tout comme le nouveau copropriétaire (à hauteur des parts respectives de propriété) : cette solution optionnelle offre des avantages en matière de protection juridique de chaque copropriétaire vis à vis de l'autre (une poursuite judiciaire contre un copropriétaire n'aurait pas d'impact sur le bateau possédé en commun).

Gérer le bateau et la copropriété comme un syndic de copropriété le fait pour les immeubles, moyennant une rémunération annuelle de gestion globale. Les services fournis sont décrits à la page concept **Yacht Charter in Corsica.html**. Cette gestion globale n'est pas obligatoire mais recommandée de façon à créer une plus grande confiance de l'autre copropriétaire potentiel dans cette solution de partage.

Comment nous procéderons pratiquement pour la vente partielle de votre bateau:

Vous nous communiquez les informations nécessaires sur votre bateau et quelques photos significatives, ainsi que la valeur actuelle à la quelle vous estimez votre bateau avec tous ses équipements et accessoires (nous pouvons vous aider à faire cette estimation de valeur).

- Vous décidez la part de propriété à mettre en vente: 25%, 33% or 50%, la part complémentaire restant vous permettra d'utiliser votre bateau 35, 31 ou 23 semaines par an.
- Nous créons des fiches spécifiques de votre bateau pour le mettre en vente sur notre site web (et sur d'autres sites aussi) à un prix majoré comprenant une marge brute de 10% pour **Yacht Charter in Corsica** rémunérant ses services jusqu'à la vente effective de la part de propriété.
- Dès qu'un copropriétaire potentiel se déclare intéresser, nous organisons une conférence téléphonique, à la suite de laquelle, si vous souhaitez poursuivre la démarche, nous organisons une visite du bateau, avec ou sans vous.
- Si tout est Ok, nous faisons signer le protocole d'accord **Yacht Charter in Corsica** aux deux futurs copropriétaires afin de transformer la propriété en copropriété, avec ou sans création de "Société Civile" écrant.

Si vous voulez plus de renseignements sur ce processus nous pouvons en parler par téléphone à votre convenance